

Mairie de Saussay
28260



Tél. 02 37 41 91 82
Fax 02 37 41 61 14

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
N° 2018/01

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS

**CANTINE SCOLAIRE DE SAUSSAY AVEC MISE A DISPOSITION DE
MATERIEL**

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE

Marché de fournitures concernant la confection, la fabrication et la livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saussay, lieu de restauration situé :

**Restaurant Scolaire
Chemin du Rouvray
28260 SAUSSAY**

Avec mise à disposition de matériel

PROCEDURE DE PASSATION

Il s'agit d'un marché de fournitures passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché comprend un seul lot.

REPRESENTANT DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Monsieur le Maire de la Commune de Saussay (28260)

ORDONNATEUR

Monsieur le Maire de la Commune de Saussay (28260)

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération
1bis rue des Granges
28100 DREUX

ARTICLE 1 – CO-CONTRACTANT

Je soussigné.....

Agissant en qualité de.....

- pour mon propre compte
- pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)
- en tant que mandataire
- du groupement solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du.....

Société.....

Au capital de.....

Siège Social.....

Téléphone/télécopie.....

N° de SIRET.....

Code APE.....

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et notamment du dossier de consultation, du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières et de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés, ayant pour objet la confection, la fabrication et la livraison de repas selon le concept de la « liaison froide » à destination des écoles de la commune de Saussay.

Après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclaration prévues aux articles 44 et 46 du Code des Marchés Publics,

- M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la prestation dans les conditions définies par la suite.
- Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43, 44, 45, 46 du Code des Marchés Publics
- Déclare sur l'honneur que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail
- Accepte dans toutes ses clauses le présent marché, conformément aux stipulations de présent acte d'engagement ainsi que les documents visés ci-dessus.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 2 – DELAIS

Les prestations commenceront à être exécutées à compter du lundi 3 septembre 2018.

ARTICLE 3 – PRIX ET MONTANT

Les prix sont fermes. Les modalités de variation de prix sont fixées dans l'article 6.2 du C.C.A.P. Les prix comprennent les frais relatifs à la confection, la fabrication et la livraison de l'ensemble des repas. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les fournitures ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison.

Les fournitures, objet du présent marché seront réglées par application des prix unitaires, dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires, aux quantités fournies. Ces éléments sont renseignés par le titulaire du marché.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélections des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celles des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage. Le candidat, s'il présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée par l'administration, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par l'administration peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

Les prestations définies au C.C.A.P. sont divisées en 1 seul lot.

J'accepte sans réserve et dans leur intégralité les conditions définies dans le cahier des clauses techniques particulières, dont j'ai pris connaissance, et qui prévaudra sur toutes dispositions contraires au contrat.

Montant de l'offre de base

Repas

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC.....

Montant TTC arrêté en lettres.....

.....

ARTICLE 4 – PAIEMENT

La collectivité contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de.....

Sous le numéro.....Clé.....

Code Banque.....

Code guichet.....

Etablissement.....

Fait en un seul exemplaire,

A.....le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet de la société

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Saussay le.....

Le Maire

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le

Pour le Représentant légal de la personne publique